

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 mai 2026- Délibération n° BC2026/05/01**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES COMMUNAUTAIRES LABELISÉS QUAL'ITI CREUSE POUR L'ANNÉE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai, à seize heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 05 mai 2026, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Martine LAPORTE, Laurent FAYETTE, Myriam MARIETTE, Marc FERRAND, Franck SIMON-CHAUTEMPS, Michelle SUCHAUD, Patrick PACAUD, Pierre DUGUET, Sabine DURUDAUD

Etaient excusés : Néant

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
9	9	9			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
9	-	-	-	-	-

Vu la compétence de la Communauté de Communes relative à « la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion, le balisage, la valorisation des chemins de randonnées et des sentiers de découverte et d'interprétation » inscrit au bloc de compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Vu le classement d'intérêt communautaire de 30 sentiers de randonnées multi-pratiques et de 11 sites naturels.

Vu que la Communauté de Communes a en charge l'entretien de ces sites et sentiers (végétation, balisage, équipements, signalétique).

Vu le règlement d'aide du Conseil Départemental de la Creuse en matière d'entretien des sentiers de randonnées labellisés Qual'iti Creuse.

Vu la délibération n°2021/03/2021 du 23/03/2021 relative à l'attribution du marché 2021-07 Entretien des sites et sentiers de randonnée communautaires (balisage et végétation) 2021-2023

Le Conseil Départemental de la Creuse apporte son soutien financier aux collectivités pour l'entretien des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) ayant obtenu le label « Rando Qual'iti Creuse ». Les sentiers intercommunaux qui répondent à ce critère sont au nombre de 9 pour un linéaire total de 71,79 km

Cette aide porte sur 30% du montant HT, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 90 €/km/an dans le cas où la collectivité fait appel à des chantiers d'insertion. Cette limite est de 70 €/km/an dans le cas où la collectivité fait appel à une entreprise privée ou une association.

Sur la base des prix retenus à la suite de consultations auprès de prestataires, des besoins d'entretiens 2026 et des sentiers éligibles, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire labellisés « Qual'iti Creuse » : Entretien de la végétation : 4404,98 € Entretien du balisage : 1244.04 €	- Conseil Départemental de la Creuse : 20, 86 % avec un plafond maximum de 70€/km/an : 1178,27 € - Communauté de communes - 79,14 % : 4470,75 €
TOTAL DES DÉPENSES : 5649,02 €	TOTAL DES RECETTES : 5649,02 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- ☉ Approuve le programme d'entretien et le plan de financement 2026 de l'opération présentée.
- ☉ Autorise Mme. La Présidente à solliciter le concours financier auprès du Conseil Départemental de la Creuse pour l'année 2026.
- ☉ Autorise Mme La Présidente à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

